



S.E. Paul BIYA

Président de la République du Cameroun

President of the Republic of Cameroon

Président de la République du Cameroun

Je remercie également nos partenaires pour leurs appuis multiformes et, tout particulièrement, les Etats-Unis d'Amérique, pour leurs actions décisives visant à traduire devant la justice ceux qui, depuis l'étranger, contribuent au financement des activités terroristes au Cameroun. J'invite les autres pays amis à leur emboîter le pas, en vue de l'accélération de la reprise des activités de développement dans ces régions.

N.B. Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.



Paul BIYA, Message à la Nation, le 31 décembre 2022 I also thank our partners for their multifaceted support, and particularly the United States of America for its decisive action in prosecuting those who help to finance terrorist activities in Cameroon from abroad. I urge other friendly countries to follow suit so that the resumption of development activities can be accelerated in the said Regions.

N.B. North-West and South-West Regions.



Paul BIYA, Message to the Nation 31 December 2022

Sommaire Content







4 UN JOUR, UN ÉVÉNEMENT

6 L'EVENEMENT

- 20 mai 2023. Fête de l'Unité Nationale
- 20 May 2023. National Unity Day

54 CARNET DIPLOMATIQUE

- Présentation des lettres de créance des chefs de mission diplomatique
- Presentation of Letters of Credences

106 SPÉCIAL

- Visite de travail et d'amitié du Président Faustin-Archange Touadera
- Friendly and working visit by President Faustin-Archange Touadera

108 CARNET D'ANNIVERSAIRE

- Paul et Chantal en velours
- Paul and Chantal celebrate Velvet Wedding

14 FIRST LADY

- Fondation Chantal BIYA Ordre Souverain de Malte. Solidarité et générosité
- Chantal BIYA Foundation Sovereign Military Order of Malta, Solidarity and Generosity
- Cameroon Fashion Design. Mme Chantal BIYA aux côtés de la jeunesse
- First Lady Promotes 'Made in Cameroon' Fashion Designers
- « Les Coccinelles » du Palais de l'Unité sont en vacances
- Mrs. Chantal BIYA attends end of year ceremony at « Les Coccinelles".

142 AU CŒUR DE L'ACTION

- Actes du Chef de l'Etat
- ■Texts signed by the Head of State

LETEMPS DES OPPO TUNITÉS

Newsletter on the Mandate of Great Opportunities

Directeur de Publication/Publisher: Samuel MVONDO AYOLO

Ministre, Directeur du Cabinet CivII/Minister Director of the Civil Cabinet

Coordonnateur/Coordinator: Oswald BABOKE

Directeur Adjoint du Cabinet Civil/Deputy Deputy Director of the Civil Cabinet

Rédacteurs-en-Chef/Editors-in-Chief Nicolas AMAYENA

Attaché

Bansi Victor SUHYANG Attaché

Rédaction/ News Staff: Jean Christian ATANGANA Charles ATANGANA MANDA Médard NKODO NSOULOU Dorothée DANEDJO FOUBA MBENJU John MAFANY Armel MEBANDE Edouard MVONDO MVOGO Joseph B. AMOUGOU MEYONG Carole NYANGONO ADJOMO Francine NDONGO Bernadette FOUDA ABEGA

Contribution:

Florent Guy ELA FOE Chargé de Missior Jeanne D'Arc OTAM Chargée d'Etudes Assistant Maxime MAMA

Photographie/Photos: Victor YENE

Elie Gérard NYAT SAF Sylvain ANDJONGO SEME Salifou CHIGHET Aristide Esso

Infographie:

Joseph Samuel SAMNICK

Impression/Printed by: SOPECAM All these Instruments are available on our website : www.prc.cm
Our social media accounts :

The President of the Republic @PaulBiya.PageOfffcîelle @PR_PauLBIYA

presidentpaulbiya
The First Lady:

@ChantaiBIYA_Cmr Civil Cabinet: @ PRC.CabinetCivil Mail: cabicivil@prc.cm @prc.cellcom

@PRC Cellcom Mail: cellcom@prc.cm

Un jour, un événement | Once upon a time





ans un monde globalisé, les défis sécuritaires deviennent partagés. Ce qui justifie cette interpellation du Président Paul Biya dans le cadre de la lutte contre Boko Haram: « A menace globale, riposte globale ». La coopération apparait donc comme une réponse adéquate aux problèmes de sécurité de plus en plus aigus, notamment en Afrique. Celle-ci implique une adaptation des structures et types de formation, doublée d'une politique de mise à profit des expériences découlant du brassage entre différentes armées. Le Chef de l'Etat, qui a effectué une importante réforme de l'armée camerounaise, met un point d'honneur à consolider sa capacité institutionnelle en termes de prévention des conflits et de gestion des crises. Il s'emploie dès lors à renforcer la coopération avec les armées de pays amis. C'est ce qui explique le fait que depuis 2005, les troupes étrangères participent à la parade militaire de la Fête Nationale, le 20 mai à Yaoundé. L'on peut ainsi citer le Tchad (2005 et 2015), le Gabon (2006), la République Centrafricaine (2009), le Congo (2012, 2019 et 2022), le Nigeria (2013 et 2018), la Côte d'Ivoire (2014), le Niger (2016) et l'Egypte (2023). Grâce au Président Paul Biya, le Cameroun procède à une internationalisation de son élite militaire.

n a globalised world, security challenges are increasingly tackled collectively. This justifies President Paul BIYA's statement in the fight against Boko Haram: "A global threat calls for a global response". Cooperation therefore appears to be an appropriate response to the waves of insecurity, particularly in Africa. This involves adapting structures and types of training, coupled with a policy of making the most of the experience gained from the intermingling of different armies. The Head of State, who has carried out a major reform of the Cameroonian army, makes it a point of honour to consolidate its institutional capacity in terms of conflict prevention and crisis management. Cameroon is therefore working to strengthen cooperation with the armies of friendly countries. This explains, for example, the fact that since 2005, foreign troops have participated in the National Day military parade on 20 May in Yaounde. These include Chad (2005 and 2015), Gabon (2006), the Central African Republic (2009), Congo (2012, 2019 and 2022), Nigeria (2013 and 2018), Côte d'Ivoire (2014), Niger (2016) and Egypt (2023). Thanks to President Paul BIYA, Cameroon is in the process of internationalising its military.







20 mai 2023 Fête de l'Unité Nationale



20th May 2023National Unity Day





Sous le signe de la concorde nationale

The Display of National Concord

e Cameroun a renoué, le 20 mai 2023, avec la célébration de la Fête Nationale au format intégral (défilés, réjouissances populaires et réceptions notamment) après les dernières éditions marquées par des restrictions sanitaires en raison de la pandémie du COVID-19. Le Président de la République, S.E. Paul BIYA, dans sa majesté toujours resplendissante, a personnellement présidé un impressionnant défilé militaire et civil au Boulevard du 20 Mai à Yaoundé, avant d'accueillir au Palais de l'Unité dans la soirée, en compagnie de son épouse, Madame Chantal BIYA, les grands corps de l'Etat, le corps diplomatique et les invités spéciaux, au cours d'une réception riche en couleurs.

La parade militaire a respecté la tradition établie de longue date, celle d'exhiber la capacité opérationnelle de nos forces de défense et de sécurité, et d'exalter l'harmonie fusionnelle entre la Nation et son armée. Celle-ci se réaffirme comme l'un des symboles les plus puissants de la Nation, he celebration of 20 May 2023 in Cameroon returned to the format used in previous years for the celebration of the national day (the march past followed by a reception in the evening). The preceding editions had been shortened because of the COVID-19 pandemic. The President of the Republic His Excellency Paul BIYA, in his usual majestic splendour, personally presided over the impressive military and civilian march past in Yaounde, and later that evening, in the company of First Lady Madame Chantal BIYA, hosted a reception at the Unity Palace for national dignitaries, members of the diplomatic corps and other special guests.

The military march past was a precise repetition of their age-old military tradition, with an exceptional operational capacity of our defence and security forces and a display of harmony in the fusion of the army and the

tel que le traduit éloquemment le thème de cette 51 ème édition de la Fête Nationale, à savoir : « Forces de défense et peuple camerounais, en symbiose pour la sauvegarde de la paix et de l'unité nationale, socle d'un Cameroun fort et prospère ».

La compagnie musique des forces armées égyptiennes, invitées d'honneur du Président de la République, Chef des Armées, est venue rehausser l'éclat des manifestations par une prestation singulière d'un carrousel original, et une gamme chromatique emprunté au répertoire camerounais de musique populaire.

Le défilé civil, quant à lui, a donné à voir une jeunesse camerounaise résolue à prendre en main le destin du pays, une jeunesse ingénieuse, courageuse, dynamique et respectueuse des institutions républicaines. Les partis politiques, mus par le sentiment national et dans un élan patriotique qui s'accommode avec les principes démocratiques, se sont montrés disciplinés et engagés dans leur expression plurielle.

Les Camerounais ont donc communié le 20 mai 2023 avec le Chef de l'Etat, autour des valeurs fondamentales qui permettent de garder notre pays sur la voie du progrès : la paix, l'unité, la stabilité, la cohésion nationale. Le Président Paul BIYA l'avait d'ailleurs martelé fort opportunément dans son discours de prestation de serment, le 6 novembre 1982, en invitant « toutes les Camerounaises et tous les Camerounais à réaffirmer dans les faits leur attachement à cette grande œuvre d'unité, de paix et de progrès, et à s'y maintenir résolument avec la légitime ambition de demeurer un grand peuple ».

Cette aspiration s'est exprimée avec ferveur le 20 mai dernier où la Nation tout entière a vibré à l'unisson, consolidant l'option irréversible d'un Cameroun, un et indivisible, un pays où chaque citoyen a conscience d'appartenir à une communauté qui sauvegarde son environnement intellectuel et garantit le rayonnement culturel de chacune de ses composantes.

Parce que l'unité s'impose comme l'un des paramètres majeurs de notre développement, le Président Paul BIYA a prescrit pour cette année, une vaste campagne contre les discours haineux, cette infirmité morale qui affecte certains de nos compatriotes, devenus de véritables chevaliers de la dispersion, de la dispute vaine, des chantres de l'injustice et des inégalités sociales. Il est urgent pour le Cameroun de demeurer un havre de tolérance et de mixité sociale. Notre pays doit rompre avec ces tentations au communautarisme identitaire et ses dérives.

Nation. They portrayed themselves as a truly powerful symbol of the Nation and an eloquent rendition of the theme for the 51st edition of the National Day, which is "Defence Forces and Cameroonian People, in Harmony to Safeguard Peace and National Unity, Bedrock of a Strong and Prosperous Cameroon".

The music squadron of the Egyptian Armed Forces, special invitees of the President of the Republic, Head of the Armed Forces, brought a bright touch to the celebrations, with a singular display and choreographic music inspired by popular Cameroonian songs that were highly appreciated.

The Civilian march past was a demonstration by the youth of Cameroon to take the destiny of their nation into their hands, a youth that is courageous, dynamic and highly respectful of state institutions. For their part, the political parties put on display their patriotic fervour in a democratic show of the plurality of opinions, in a spirit of discipline and order.

Cameroonians thus celebrated on 20th May with the Head of State, following the fundamental principles of which permits our country to continue in the trajectory of progress: peace, unity, stability and national cohesion. President Paul BIYA vehemently called for these values in his inaugural address on 6 November 1982, calling "..on all Cameroonians to translate into reality their commitment to this great task of national unity, peace and progress and to adhere to it resolutely with the legitimate determination to remain a great people".

This aspiration was executed on 20th May when the entire Nation vibrated in unity, consolidating the irreversible notion of Cameroon as one and indivisible, a country where each and everyone feels assured that his intellectual environment is persevered and the cultural evolution of each community is safeguarded.

As unity stands out as one of the most important parameters of our development, President Paul BIYA prescribed a vast campaign against hate speech, a moral infirmity that has become a pretext for dispersion of wild and vain invectives, minions of social injustice and inequality. It is imperative for Cameroon to remain a country of tolerance and diversity. Our country must forgo all forms of communal identity and its various derivatives.

L'événement

Images du défilé au Boulevard du 20 Mai à Yaoundé Photos of march-past at 20th May Boulevard in Yaounde



























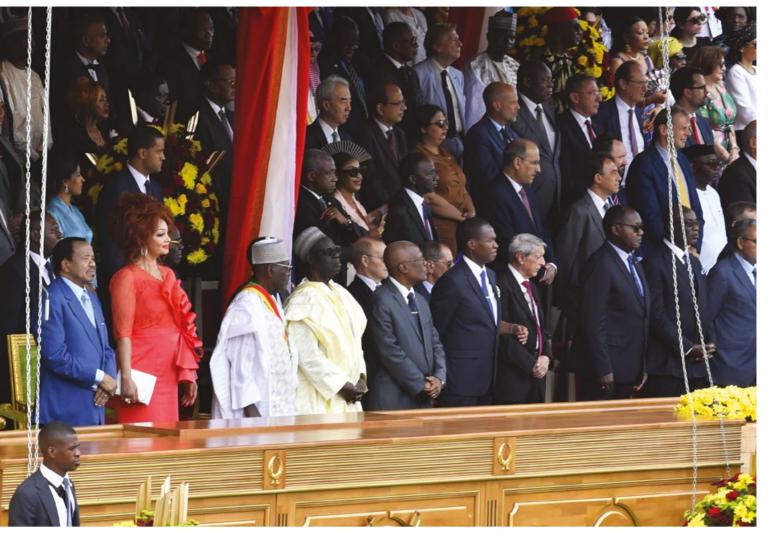




14 LETEMPS DES OPPORTUNITÉS
Avril/Juin - April/June 2023





























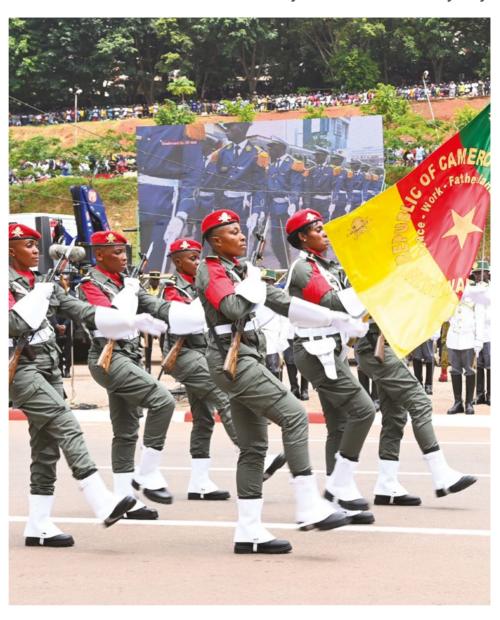


















20 May 2023. National Unity Day

















26 **LETEMPS DES OPPORTUNITÉS** Avril/Juin - April/June 2023























































































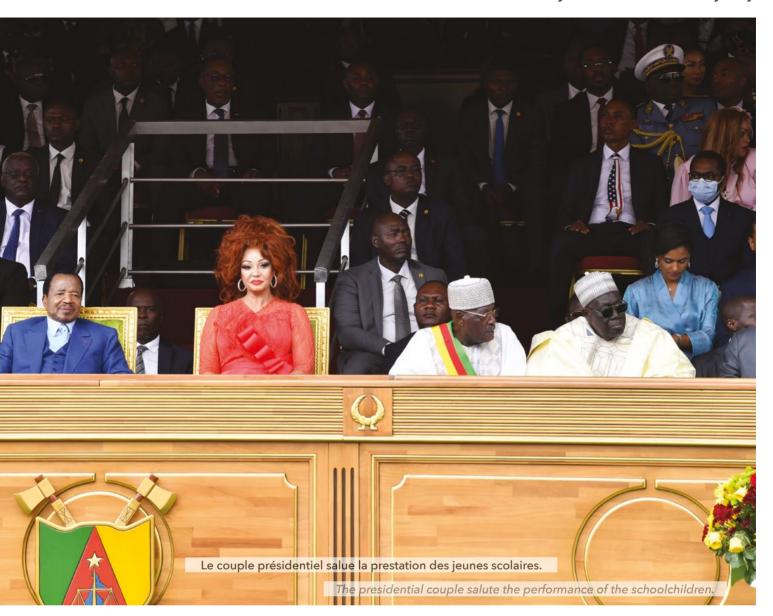


























20 May 2023. National Unity Day

















44 LE TEMPS DES OPPORTUNITÉS

Avril/Juin - April/June 2023

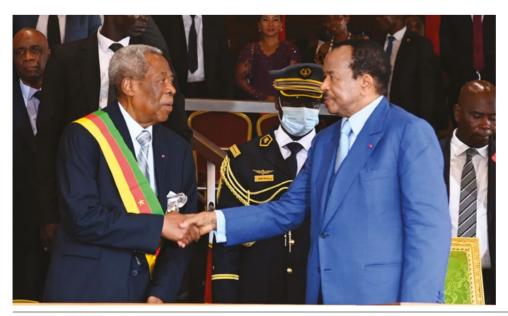














46 LETEMPS DES OPPORTUNITÉS Avril/Juin - April/June 2023

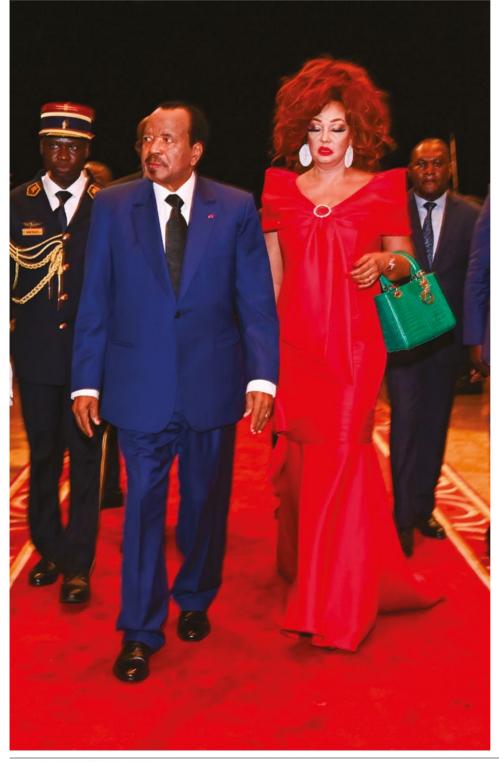
20 May 2023. National Unity Day







Réception au Palais de l'Unité **Reception at Unity Palace**



















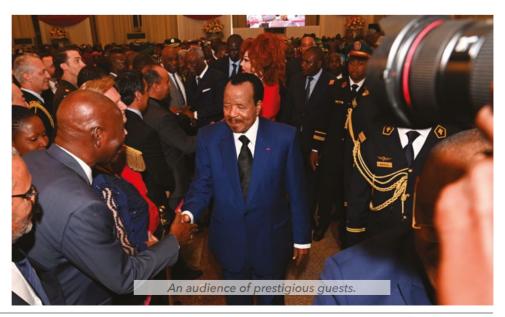




50 **LETEMPS DES OPPORTUNITÉS** Avril/Juin - April/June 2023



















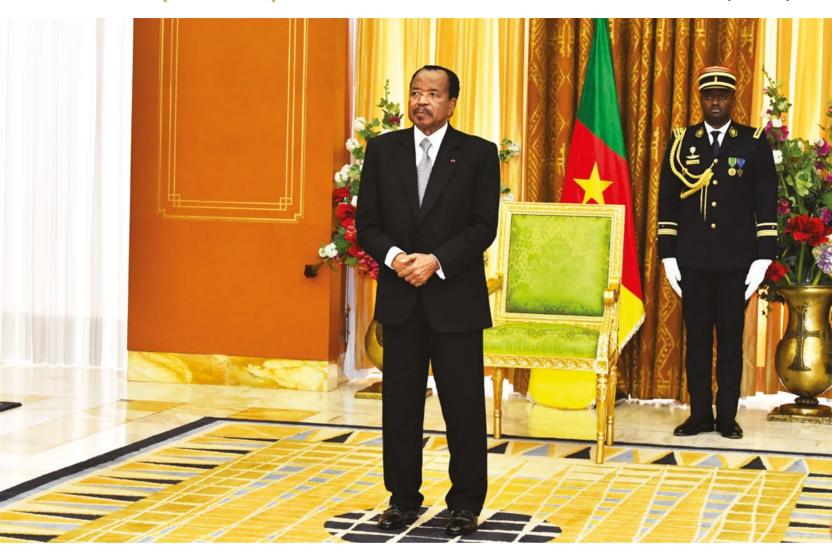








Présentation des lettres de créance des chefs de mission diplomatique



Le Palais de l'Unité ouvre ses portes à 24 nouveaux chefs de mission diplomatique

Unity Palace welcomes 24 new Heads of Diplomatic Missions

e Président de la République, S.E. Paul BIYA, a reçu, du 2 au 9 juin 2023, les lettres de créance de 24 chefs de mission diplomatique accrédités au Cameroun. Les cérémonies solennelles y relatives se sont déroulées dans le prestigieux et idyllique cadre du Palais de l'Unité, en présence des principaux collaborateurs du Chef de l'Etat, et selon les règles et usages protocolaires consacrés.

L'acte posé par le Chef de l'Etat respecte au moins deux postulats de la diplomatie, à savoir, l'universalité de la communauté internationale he President of the Republic His Excellency Paul BIYA received accreditation letters from 24 new Heads of Diplomatic missions recently posted to Cameroon from the 2nd to the 9th of June 2023. The ceremonies were solemnly conducted in the prestigious and beautiful halls of the Unity Palace in keeping with strict protocol tradition.

The action of the Head of State is in keeping with two cardinal points of diplomacy: the

et le principe de la coopération internationale. Le Président Paul BIYA s'est toujours employé à consolider sa perception des relations internationales, celle qui a fait ses preuves depuis son accession à la magistrature suprême. Point n'est besoin de rappeler que le Cameroun est l'un des rares pays au monde à faire partie à la fois de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), du Commonwealth et de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI). C'est le fruit de cette conception de la diplomatie fondée sur le triptyque présence, participation et rayonnement du Cameroun sur la scène internationale.

En donnant une nouvelle impulsion à la diplomatie camerounaise, cette cérémonie traduit en elle-même la confiance du Chef de l'Etat en la coopération internationale qu'il percoit comme le mouvement articulé d'une communauté où les Etats sont liés par le principe d'interdépendance pour améliorer ensemble le sort de l'humanité. Le Cameroun doit pouvoir profiter des bienfaits de la mondialisation en partageant la science, la technologie et la richesse culturelle des peuples du monde pour la mise en œuvre des Obiectifs de Développement Durable (ODD), tout en renforçant les capacités et la disponibilité des investissements internationaux incités par l'attractivité de son économie, la stabilité de son système démocratique, sa singulière diversité culturelle et le dynamisme de sa jeunesse.

Il est heureux de constater que tous les chefs de mission diplomatique qui se sont succédé au Palais de l'Unité à l'occasion de ces cérémonies inédites, de par la nouvelle formule utilisée et appréciée par tous, aient promis d'œuvrer au renforcement des relations de coopération et de partenariat entre le Cameroun et leurs pays respectifs ou leur institution.

universality of the international community and the principles of international cooperation. President Paul BIYA has always been faithful to his perception of international relations, which have stood the test of time since his accession to the supreme magistracy.

Needless to say that Cameroon is one of the few countries which is at the same time a member of the International Organisation of la Francophonie (OIF), the Commonwealth and the Organisation of Islamic Cooperation (OIC). It is the result of the conception of diplomacy that is based on presence, participation and the brilliance of Cameroon on the international scene.

By giving a new dynamism to the Cameroonian diplomacy, these ceremonies translate in themselves the confidence that the Head of State has in international cooperation which he sees as the common articulation of a community in which States are linked by the spirit of interdependence as they strive to improve the situation of humanity. Cameroon has to be able to benefit from the outcomes of alobalisation as they share in science, technology and cultural advancements of the peoples of the world for the implementation of the Objectives of Sustainable Development (OSD), while maintaining its capacity and the availability of international investments incited by the attractiveness of its economy, the stability of its democratic system, its singular cultural diversity and the dynamism of its youth.

It is with great satisfaction that we noted that all the Heads of Diplomatic missions who took part in the ceremonies, which were exceptional because a new format was used, all promised to reinforce cooperation between Cameroon and their various countries or institutions.



































































































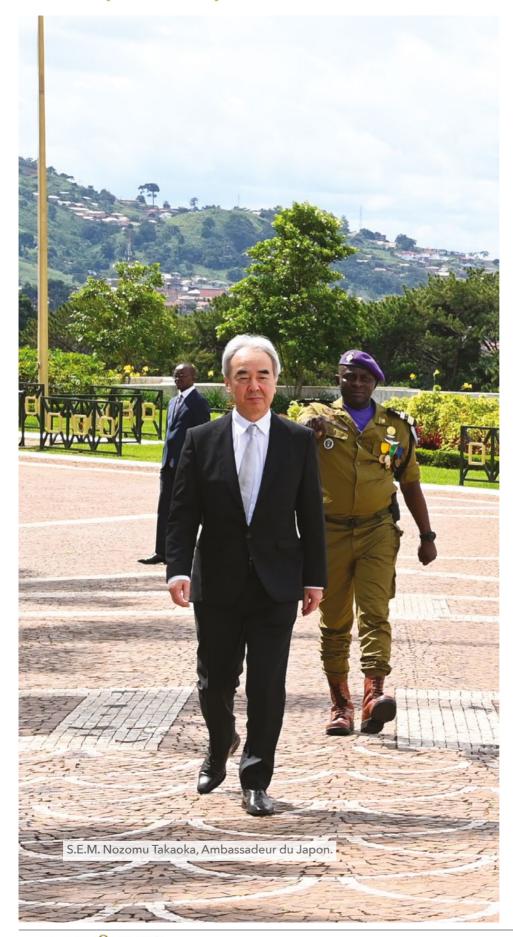


























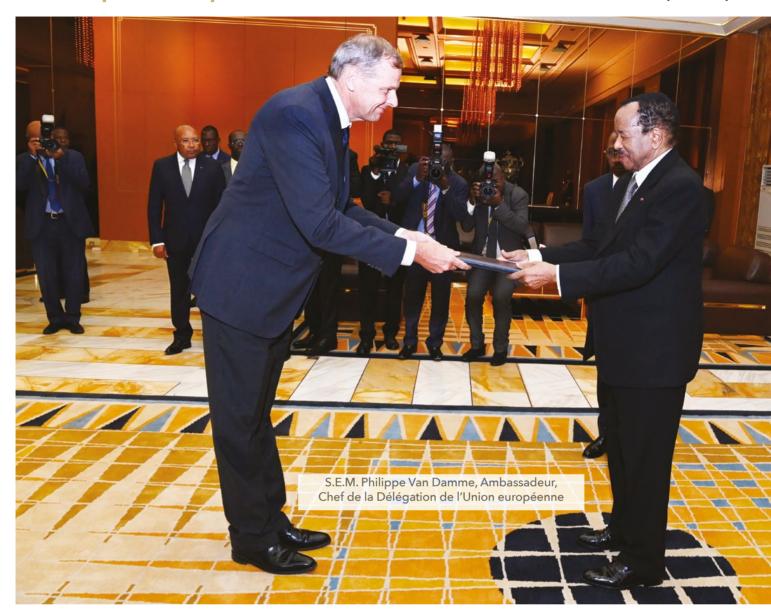








Présentation des lettres de créance des chefs de mission diplomatique







Avril/Juin - April/June 2023



















Présentation des lettres de créance des chefs de mission diplomatique







Avril/Juin - April/June 2023



































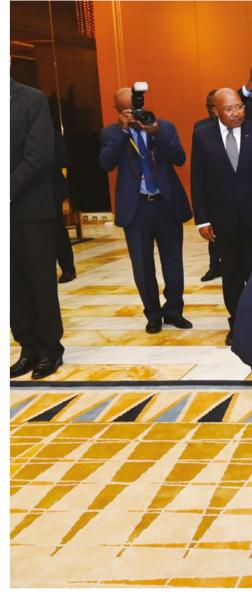






















































































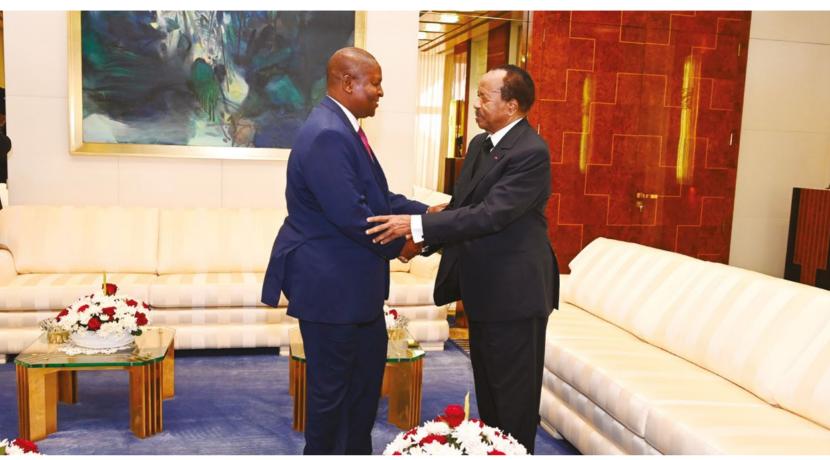








Visite de travail et d'amitié du Président Faustin-Archange Touadera



Cameroun-RCA: en bons voisins

Cameroon Revitalises Ties with Central African Republic

l'invitation du, Président de la République, Paul BIYA, le Président de la République Centrafricaine, Faustin-Archange Touadera, a effectué une visite de travail et d'amitié de 24 heures à Yaoundé, le 29 avril 2023. Cette visite doit être perçue comme un pas décisif dans la coopération entre les deux pays voisins.

En effet, le Cameroun et la République Centrafricaine partagent une frontière commune de près de 800 km. Cette proximité géographique implique nécessairement des accointances culturelles et sociologiques.

En outre, le choix des deux pays de cheminer ensemble dans un espace communautaire, la CEMAC, appelle en lui-même une convergence de vues dans le but de constituer des réseaux transfrontaliers et multisectoriels de développement susceptibles d'améliorer

President Paul BIYA and his Central African counterpart His Excellency Faustin-Archange Touadéra have reaffirmed their commitment to foster the historically strong, friendly and truly trusting ties that exist between Yaounde and Bangui, and among the other member States of the Economic and Monetary Community of Central Africa (CEMAC). This was during a one-day friendly and working visit at the Unity Palace on Saturday 29 April 2023, on the initiative of H.E. Paul BIYA.

The high-level meeting between the outgone Chair and the current President of the CEMAC Heads of State Conference held on the principles of mutual respect and the desire to work in synergy with

Friendly and working visit by President Faustin-Archange Touadera

le degré de satisfaction des populations. Le mouvement d'intégration sous régionale dans lequel les deux pays sont engagés favorise l'émergence de nouvelles formes de gouvernance qu'il convient de s'approprier pour une meilleure cohésion socioéconomique. Enfin, le Cameroun et la République Centrafricaine font face à de nombreux défis sécuritaires et humanitaires auxquels le Cameroun en particulier oppose une réponse adéquate, compatible à son statut de locomotive de la sous-région.

In fine, les entretiens denses entre les deux Chefs d'Etat ont permis de s'accorder sur les sujets d'intérêt commun. Tout compte fait, la coopération Cameroun-RCA n'est pas une option, mais un impératif pour garantir la dynamique positive de croissance et consolider le processus de stabilisation sécuritaire aux frontières entre les deux pays.

Par leur concertation, les Présidents Paul Biya et Faustin-Archange Touadera se donnent la main en signe de fidélité, d'amitié et de fraternité, liés par un même destin, celui d'affranchir leurs peuples de la misère et assurer le plein épanouissement humain.

a clear vision to consolidate the smooth transfer of powers for the growth of the subregional body whose economic activities were greatly affected by the COVID-19 pandemic.

It was equally a moment for President Faustin-Archange Touadéra, who was accorded red-carpet а reception throughout his stay, to personally convey a message of gratitude to the Cameroonian leader for his legendary hospitality and his active involvement in the resolution of the security, economic and humanitarian challenges faced by the neighbouring country in the last two decades. Cameroon is a major contributor in the current peacekeeping operation - the United Multidimensional Nations Integrated Stabilisation Mission in the Central African Republic (MINUSCA).





Paulet Chantal Paulet Chantal en velours Wedding

e couple présidentiel, Paul et Chantal BIYA, a célébré, le 29 avril 2023, le 20 avril 2023, le solennellement uni par les liens du mariage. Selon la tradition, chaque année de mariage s'associe à une matière quelconque qui, au fil des ans, se fige pour symboliser le processus de solidification du béton. Paul et Chantal BIYA ont donc célébré, en cet an de grâce 2023, les Noces de velours, une nouvelle étape d'une union qui se mature et apporte le témoignage éminent de fidélité et d'harmonie.

L'expression « Noces de velours » tire son sens de la douceur que l'on ressent au toucher d'une fourrure ou d'un tissu cotonneux. Et la douceur est une ode au bonheur, comme dirait le poète. Elle développe l'attirance mutuelle vers l'autre pour s'installer avec délicatesse dans l'univers conjugal des époux et épicer leur liaison.

Puisse cette douceur se partager et s'éprouver entre Paul et Chantal en conjugaison de bonheur et de grâce, celle qui porte la nature à son accomplissement.

JOYEUSES NOCES AU COUPLE PAUL ET CHANTAL.

n 29 April 2023, the presidential couple, Paul and Chantal BIYA, celebrated the 29th anniversary of the day on which they were solemnly joined in matrimony. According to tradition, each year of marriage is associated with a certain material which, over the years, becomes frozen to symbolise the process of solidification of concrete. Paul and Chantal BIYA therefore celebrated, in this year of grace 2023, the Velvet Wedding, a new stage in a union that is maturing and bearing eminent witness to fidelity and harmony.

The expression "Velvet Wedding" derives its meaning from the softness one feels when touching a fur or a cottony fabric. Softness is an ode to happiness, as the poet would say. It develops the mutual attraction towards the other, so that it settles delicately in the conjugal universe of the couple and spices up their relationship.

May this sweetness be shared and experienced between Paul and Chantal in a conjugation of happiness and grace, the kind that brings nature to its fulfilment.

HAPPY WEDDING TO THE COUPLE PAUL AND CHANTAL.



Carnet d'Anniversaire





La bougie d'anniversaire...

The wedding anniversary candle...

Carnet d'Anniversaire





Partage du gâteau d'anniversaire...

A share of the wedding anniversary cake...





Fondation Chantal BIYA - Ordre Souverain de Malte. Solidarité et générosité

Chantal BIYA Foundation - Sovereign Military Order of Malta, Solidarity and Generosity

asolidarité et la générosité entre la Fondation Chantal BIYA et l'Ordre Souverain de Malte se sont à nouveau exprimées à l'occasion de la visite de travail effectuée au Cameroun, du 1er au 6 juin 2023, par une délégation conduite par le Grand Hospitalier, Fra' Alessanddro de Franciscis.

D'abord, lors du grand gala de charité organisé à Yaoundé le 3 juin. Une cérémonie de collecte de fonds en faveur des œuvres hospitalières de l'Ordre au Cameroun, rehaussée par la présence hautement symbolique de la Première Dame du Cameroun, Madame Chantal BIYA. Plus de 300 convives se sont joints à cette chaîne de solidarité et d'espoir, parmi lesquels les membres du gouvernement et du corps diplomatique, des opérateurs économiques et de nombreuses autres âmes animées par un élan d'altruisme.

Ce gala a été marqué par une vente aux enchères d'objets divers. Trois structures sanitaires dont les Solidarity and generosity between the Chantal BIYA Foundation and the Sovereign Military Order of Malta were once again celebrated during the working visit to Cameroon from 1 to 6 June 2023 by a delegation led by the Grand Hospitaller, Fra' Alessandro de Franciscis.

Firstly, at the fundraising dinner organised in Yaounde on 3 June. The highly symbolic presence of the First Lady of Cameroon, Madame Chantal BIYA, marked the occasion. More than 300 guests joined in this chain of solidarity and hope, including members of government, the diplomatic corps, businesspersons and many other altruistic souls.

The charity gala was marked by an auction of various items. The financial resources raised went to three health facilities, whose managers



responsables ont dressé leurs états de besoins ont bénéficié des ressources financières collectées, à savoir : l'Hôpital Saint Jean de Njombe, région du Littoral; le centre d'imagerie oncologique et pédiatrique de la Fondation Chantal BIYA; le centre de santé, la léproserie et la maternité de Mokolo, région de l'Extrême-nord.

Ensuite, lors de la visite de la Fondation Chantal BIYA à Yaoundé, le 5 juin, en compagnie de l'épouse du Chef de l'État. La délégation de l'Ordre Souverain de Malte a parcouru les principaux services de l'institution, marquant un intérêt particulier pour le centre d'oncologie pédiatrique. Le Grand Hospitalier de l'Ordre Souverain de Malte a salué l'œuvre sociale et humanitaire de la Première Dame du Cameroun, dont la Fondation constitue l'un des fleurons. Il a promis d'œuvrer au renforcement du partenariat en stimulant la générosité des bienfaiteurs à travers le monde.

De manière générale, la visite du Grand Hospitalier Fra' Alessandro de Franciscis a permis de renforcer les relations avec le Cameroun, premier pays africain à avoir noué les relations diplomatiques avec l'Ordre Souverain de Malte en 1961. Plus spécifiquement, elle a permis de consolider les acquis du partenariat avec la Fondation Chantal BIYA, un partenariat mutuellement bénéfique, vieux d'une vingtaine d'années.

described their needs: Saint John of Malta's Hospital in Njombe (Littoral Region); the Chantal BIYA Foundation's paediatric oncology imaging centre; and the Leprosarium and Maternity Centre in Mokolo (Far North Region).

This was followed by a visit to the Chantal BIYA Foundation in Yaounde on 5 June. Accompanied by the wife of the Head of State, the Sovereign Military Order of Malta delegation visited the main departments of the institution, paying particular attention to the paediatric oncology centre. The Grand Hospitaller of the Sovereign Order of Malta praised the social and humanitarian work of the First Lady of Cameroon, of which the Foundation is one of the flagships. He promised to work towards strengthening the partnership by stimulating the generosity of benefactors throughout the world.

Generally speaking, the visit of the Grand Hospitaller Fra' Alessandro de Franciscis helped to consolidate relations with Cameroon, the first African country to establish diplomatic relations with the Sovereign Order of Malta in 1961. More specifically, it consolidated the achievements of the two decade long partnership with the Chantal BIYA Foundation, a mutually beneficial cooperation indeed.

Fondation Chantal BIYA - Ordre Souverain de Malte









116 LE TEMPS DES OPPORTUNITÉS Avril/Juin - April/June 2023

Chantal BIYA Foundation - Sovereign Military Order of Malta







Fondation Chantal BIYA - Ordre Souverain de Malte







Chantal BIYA Foundation - Sovereign Military Order of Malta







Fondation Chantal BIYA - Ordre Souverain de Malte











120 LE TEMPS DES OPPORTUNITÉS Avril/Juin - April/June 2023

Chantal BIYA Foundation - Sovereign Military Order of Malta









Cameroon Fashion Design. Mme Chantal BIYA aux côtés de la jeunesse talentueuse

First Lady Promotes 'Made in Cameroon' Fashion Designers

'édition 2023 du défilé de mode baptisée « Cameroon Fashion Design », organisée à Yaoundé, le 9 juin dernier, a connu un hôte de marque, Madame Chantal BIYA, Première Dame du Cameroun. Placée sous le thème, « L'Afrique en nous : retour aux sources », ce gala culturel a permis à un groupe de jeunes stylistes et mannequins camerounais dirigés par la styliste-modéliste de renommée internationale, Sophie Darel, d'étaler l'immensité de leurs talents dans les domaines de la haute couture, du capillaire et de la maroquinerie.

La promotrice de cet événement, qui a drainé un public nombreux, Sophie Darel, a rendu un bel hommage à Madame Chantal BIYA pour son immense œuvre sociale et culturelle et son appui constant à la jeunesse inventive et talentueuse du Cameroun.

Pendant une heure et demie, les invités ont découvert et apprécier le savoir-faire de cette jeunesse qui valorise, à travers ses créations originales, le Made in Cameroun. Tout cela sous le regard attentif et les applaudissements incessants de l'épouse du Chef de l'Etat en signe d'encouragement.

rs Chantal BIYA's participation at the third edition of the Cameroon Fashion Design's parade, organised at Hilton Hotel on 9 June 2023, was greatly appreciated by all the young and talented movers and shakers of the growing and highly-competitive industry. The happy organisers re-echoed their profound gratitude to the First Lady for her invaluable support that facilitated the realisation of their much-cherished dreams.

The zeal to promote "Made in Cameroon" products and encourage entrepreneurship among young Cameroonians are codes that stand at the top of the First Lady's agenda. Coupled to these is her fervent desire to always put Cameroon's rich cultural heritage at the local and international spotlight. These goals were achieved through the spectacular showcase of the various designers whose originality of costumes, jewelleries and hairstyles portrayed the diverse nature of Cameroon - popularly referred to as "Africa in miniature".

Mrs Chantal BIYA's presence at the one-hour-thirty-minute event equally sent a strong message to the talented youths to explore and conquer the market at the international stage especially with the fact that they officially received the endorsement of Niger's fashion legend Alphadi - "Magician of the Desert".

The "Africa in us: Back to our roots" fashion show was animated among others by the following designers: Arnold, Sur Mesure, Maureen, Raphael, Mijes, Kyky, Edimo, and Sophie Darel.

Mme Chantal BIYA aux côtés de la jeunesse talentueuse









First Lady Promotes 'Made in Cameroon' Fashion Designers







Mme Chantal BIYA aux côtés de la jeunesse talentueuse







126 LETEMPS DES OPPORTUNITÉS Avril/Juin - April/June 2023

First Lady Promotes 'Made in Cameroon' Fashion Designers









Mme Chantal BIYA aux côtés de la jeunesse talentueuse







128 LETEMPS DES OPPORTUNITÉS Avril/Juin - April/June 2023

First Lady Promotes 'Made in Cameroon' Fashion Designers









Mme Chantal BIYA aux côtés de la jeunesse talentueuse



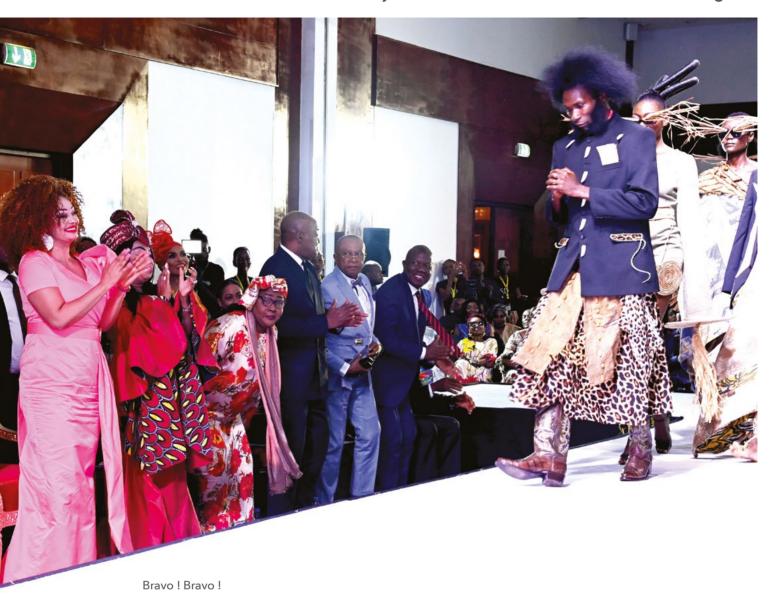






130 LE TEMPS DES OPPORTUNITÉS Avril/Juin - April/June 2023

First Lady Promotes 'Made in Cameroon' Fashion Designers









marraine de cette école, les jeunes apprenants et leurs enseignants, qui ont bénéficié tout au long de l'année scolaire de sa constante et maternelle sollicitude.

A travers les activités déclinées en chants, récits, ballets, sketches, danses patrimoniales, etc., les élèves ont donné à voir et à apprécier leur savoir-faire et leur savoir-être, sous les encouragements de la Première Dame, avant la proclamation des résultats et la remise des prix.

Depuis sa création en 2000, le Complexe scolaire « Les Coccinelles » du Palais de l'Unité a vu passer un total de 566 élèves, dont certains font partie aujourd'hui des hauts cadres de notre pays. Au cours de l'année scolaire qui s'achève, l'établissement comptait 90 élèves, dont 45 filles et 45 garçons, répartis du cours préparatoire au cours moyen deuxième année.



ameroon's First Lady Mrs. Chantal BIYA presided over ceremonies to mark the end of the 2022 - 2023 school year at "Les Coccinelles" school complex of the Unity Palace. The wife of the President of the Republic once more honoured the staff and pupils of the school which she founded 23 years ago. The bright and colourful ceremony took place on 15 June 2023.

The ceremony started with the singing of the national anthem, followed by the welcome address of the Head Teacher. The pupils then took turns for various performances, which included recitations, songs, ballet and traditional dances. In her usual manner, Mrs. Chantal BIYA cheered and clapped for the pupils, as a caring mother and as one who has a deep concern for their happiness. Indeed, her generosity was evident from the gifts and prizes which the children received as a sign of encouragement following the reading of their results.

"Les Coccinelles" school complex of the Unity Palace has already sent out 566 pupils, some of whom are serving in various positions in the country.







Mrs. Chantal BIYA attends end of year ceremony at « Les Coccinelles"



















136 LE TEMPS DES OPPORTUNITÉS Avril/Juin - April/June 2023

Mrs. Chantal BIYA attends end of year ceremony at « Les Coccinelles"













138 LE TEMPS DES OPPORTUNITÉS Avril/Juin - April/June 2023

Mrs. Chantal BIYA attends end of year ceremony at « Les Coccinelles"





















140 LETEMPS DES OPPORTUNITÉS Avril/Juin - April/June 2023

Mrs. Chantal BIYA attends end of year ceremony at « Les Coccinelles"









Avril 2023

Le Chef de l'Etat a pris un total de 120 textes, soit 38 décrets et 82 arrêtés.

- Décret N°2023/189 du 06 avril 2023 portant nomination de Préfets. Monsieur Saffo Roger et autres.
- Decree N°2023/189 of 6 April 2023 to appoint Senior Divisional Officers. Mr. Saffo Roger and others.
- Décret N°2023/190 du 06 avril 2023 portant nomination de Sous-préfets. Monsieur Etyzok Mila Timothée II et autres.
- Decree N°2023/190 of 6 April 2023 to appoint Subdivisional Officers. Mr. Etyzok Mila Timothée II and others.
- Décret N°2023/191 du 06 avril 2023 portant nomination de responsables dans les services extérieurs du Ministère des Relations Extérieures. Monsieur Nob Gwet Fréderic Guillaume et autres
- Decree N°2023/191 of 6 April 2023 to appoint Officials in the external service of the Ministry of External Relations. Mr Nob Gwet Fréderic Guillaume and others.

- Décret N°2023/192 du 11 avril 2023 portant reversement et promotion de Madame Atemajong Justina, épouse Njika dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Professeur de classe exceptionnelle.
- Décret N°2023/193 du 11 avril 2023 portant classement au domaine public artificiel, des terrains nécessaires aux travaux d'adduction d'eau portable dans les villes de Bengbis et Biwong-Bané, Département du Dja et Lobo et de la Mvila, Région du Sud.
- Décret N°2023/194 du 12 avril 2023 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Fossi Zacharie.
- Décret N°2023/195 du 12 avril 2023 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation



d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Njumo Michael.

- Décret N°2023/196 du 12 avril 2023 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Obom Calvin.
- Décret N°2023/197 du 12 avril 2023 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Baitallon Ndonqui Essoh Samuel.
- Décret N°2023/198 du 12 avril 2023 portant concession d'une pension de retraite et de réversion aux ayants-cause d'un Officier. Capitaine de Corvette Ngoko Moïse.
- Décret N°2023/199 du 12 avril 2023 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Mekole Nche Bruno.
- Décret N°2023/200 du 13 avril 2023 portant avancement au choix de certains Administrateurs des Greffes au grade d'Administrateur Principal des Greffes. Monsieur Achaleke Mbapgong Dénis et autres.
- Decree N° 2023/200 of 13 April 2023 on the advancement by selection of some Court Registry Administrators to the grade of Senior Court Registry Administrator. Mr. Achaleke Mbapgong Dénis and others
- Décret N°2023/201 du 13 avril 2023 portant avancement au choix de certains Greffiers Principaux au grade d'Administrateur des Greffes. Monsieur Abwa John Ekoko et autres.
- **Decree N° 2023/201 of 13 April 2023** on the advancement by selection of some Senior Court Registrars to the grade of Court Registry Administrator. Mr. Abwa John Ekoko and others
- Décret N°2023/202 du 13 avril 2023 portant reclassement sur titre de certains Greffiers Principaux au grade d'Administrateur des Greffes. Monsieur Abakar et autres.
- Decree N°2023/202 of 13 April 2023 on the reclassification upon qualification of some Senior Court Registrars to the grade of Court Registry Administrator. Mr. Abakar and others.

- Décret N°2023/205 du 14 avril 2023 portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de construction et de réhabilitation des voiries secondaires, des voies de désenclavement et des voiries de desserte des quartiers de la ville de Bertoua, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est dans le cadre du Programme C2D « Capitales Régionales ».
- Décret N°2023/206 du 18 avril 2023 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société de Développement et d'exploitation des Productions Animales (SODEPA). Monsieur Ngok Evina Jean François et autres.
- **Decree N°2023/206 of 18 April 2023** to appoint members of the Board of Directors of the Livestock Development Corporation. Mr. Ngok Evina Jean François and others.
- Décret N°2023/207 du 18 avril 2023 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC). Monsieur Ayem Moger Jean-Claude et autres.
- **Decree N°2023/207 of 18 April 2023** to appoint members of the Deposits and Consignment Fund (CDEC). Mr. Ayem Moger Jean-Claude and others.
- Décret N°2023/208 du 18 avril 2023 portant nominationdesmembresduConseild'Administration de Cameroon Development Corporation (CDC). Monsieur Mamouda Ibrahim et autres.
- Decree N°2023/208 of 18 April 2023 to appoint members of Directors of the Cameroon Development Corporation (CDC). Mr. Mamouda Ibrahim and others.
- Décret N°2023/209 du 18 avril 2023 instituant des obsèques officielles en l'honneur de Monsieur Ndongo Essomba Jean Bernard, décédé le 17 mars 2023 à Yaoundé des suites de maladie, le samedi, 22 avril 2023 à Nkol-Ebae, Département de la Lékie, Région du Centre.
- Decree N°2023/209 of 18 April 2023 to organize an official funeral in honour of Mr Ndongo Essomba Jean Bernard, who died on 17 March 2023 in Yaounde due to illness, on Saturday, 22 April 2023 in Nkol-Ebae, Lékie Division, Center Region.
- **Décret N°2023/210 du 19 avril 2023** rapportant le Décret N°2021/476 du 25 août 2021 portant révocation de Monsieur Ondo André Marie (Mle 599 438-T), Commissaire de Police.



- Décret N°2023/211 du 19 avril 2023 portant intégration de Madame Ngo Lemba Tom Esther, épouse Nyunaï Nyem dans le corps de l'Enseignement Supérieur, promue au grade de Chargé de cours de 2ème classe, 2ème échelon.
- Décret N°2023/212 du 19 avril 2023 portant nomination à titre exceptionnel au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite camerounais, à compter du 20 mai 2023. Colonel Delawarde Roland et autres.
- Decree N°2023/212 of 19 April 2023 special appointment in the Cameroon Order of Merit, to 20th May 2023, Colonel Delawarde Roland and others.
- Décret N°2023/213 du 20 avril 2023 portant reversement et promotion de Monsieur Ngetcham dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Maître de Conférences de classe exceptionnelle.
- Décret N°2023/214 DU 20 avril 2023 portant reversement de Madame Ntamag Françoise Caroline, épouse Nguy dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Déléquée de Cours.
- Décret 2023/216 du 20 avril 2023 portant intégration de Monsieur Tamsa Arfao Antoine dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Chargé de Cours de 2ème classe, 1er Echelon.
- Décret N°2023/217 du 24 avril 2023 accordant une prolongation d'activité à un Contractuel d'Administration. Monsieur Ebango Mbesse Roger, Contractuel d'Administration (du 05 juin 2023 au 05 juin 2025).
- **Decree N°2023/217 du 24 april 2023** to grant an extension of service period to a Contract Officer Mr. Ebango Mbesse Roger, Contract Officer, from 05 June 2023 to 05 june 2025).
- Décret N°2023/218 du 24 avril 2023 portant nomination du Directeur General du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé (CHUY). Monsieur Ntone Envime Félicien.
- Decree N°2023/218 of 24 April 2023 to appoint the Director-General of the Yaoundé University Teaching Hospital (CHUY). Mr. Ntone- Enyime Félicien.
- Décret N°2023/219 du 24 avril 2023 portant nomination du Directeur Général Adjoint du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé (CHUY). Monsieur Ombwa Eballe André.
- Decree N°2023/219 of 24 April 2023 to appoint the Deputy Director-General of the Yaoundé University Teaching Hospital (CHUY). Mr. Ombwa Eballe André.

- Décret N°2023/220 du 24 avril 2023 portant nomination de responsables au Ministères des Travaux Publics. Monsieur Tikum Elias Mbanwei et autres.
- Décret 2023/221 du 24 avril 2023 fixant la répartition par catégorie des membres du Conseil Economique et Social.
- **Decree 2023/221 of 24 April 2023** to fix the breakdown by category of Members of the Economic and Social Council.
- Décret N°2023/222 du 24 avril 2023 portant maintien en activité de service d'un Officier de l'Armée de Terre. Colonel Kamgain Jackson.
- Décret N°2023/223 du 27 avril 2023 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Régions en matière d'Enseignement Secondaire.
- Decree 2023/223 of 27 April 2023 to lay down conditions governing the exercise of some powers devolved by the State upon regions in the area of secondary education.
- Décret 2023/224 du 27 avril 2023 ordonnant la publication au Journal Officiel du texte portant Accord de Crédit IDA N°69870-CM, d'un montant de 100 millions de dollars, soit environ 50,2 milliards de francs CFA, conclu le 23 décembre 2022 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet D'accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC)
- Décret N°2023/225 du 27 avril 2023 portant attribution d'une pension d'ancienneté à Madame Belinga Catherine épouse Ogolong (Mle 163 985-L), Magistrat de 4ème grade, 3ème échelon, indice 1115.
- Decree N° 2023/225 of 27 April 2023 to grant a long service pension to Mrs Belinga Catherine spouse Ogolong (Sce N°. 163 985-), Judicial and Officer, 4th Scale, Incremental Position 3, Index 1115.
- Décret N° 2023/226 du 27 avril 2023 portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Tiobou Phillipe (Mle 133 976-B), Magistrat de 4ème grade, 3ème échelon, indice 1115.
- **Decree N°2023/226 of 27 April 2023** to grant a long service pension to Mr. Tiobou Philippe (Sce N°. 133 976-B), judicial and Legal Officer, 4th Scale, Incremental Position 3, Index 1115.
- Arrêté N°0174/CAB/PR du 03 avril 2023 portant avancement d'échelon, admission à la retraite et



allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ngede Elie Awang (Mle 355 816-I), Commissaire de Police.

- Arrêté N°0176/CAB/PR du 03 avril 2023 portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 aout 1974 portant organisation du régime des pensions civiles à Monsieur Ambienadjeus Valentin (Mle 357 896-R), Officier de police de 2ème grade.
- Arrêté N°0177/CAB/PR du 03 avril 2023 allouant la pension d'invalidité permanente à Monsieur Nga Saturnin (Mle 607 227-Q), Officier de Police de 1er grade.
- Arrêté N°0179/CAB/PR du 03 avril 2023 portant reconstitution de la carrière administrative de Monsieur Bilo'o jean Richard (Mle 700 981-N), Gardien de la Paix de 1er grade.
- Arrêté N°0180/CAB/PR du 05 avril 2023 accordant le capital-décès quintuplé à la succession de Monsieur Bekono Pierre Constand (Mle M-107 838), Gardien de la Paix de 1er grade.
- Arrêté N°0182/CAB/PR du 05 avril 2023 infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Saidou Adamou (Mle 600 020-Y), Commissaire Divisionnaire, pour manquements aux consignes par détention irrégulière d'une arme de service appartenant à l'Inspecteur Général Chargée de la Division du Contrôle et négligence grave ayant entrainé la perte de ladite arme.
- Arrêté N°0184/CAB/PR du 05 avril 2023 portant révocation d'office de Monsieur Manga Pascal (Mle 582 237-D), Inspecteur de Police de 2ème grade, pour abandon de poste.
- Arrêté N°0192/CAB/PR du 12 avril 2023 portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Chef d'escadron Belibi Atangana Hubert.
- Arrêté N°0193/CAB/PR du 12 avril 2023 portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Chef de Bataillon Ngogalah Ngwa Afanwi Junior.
- Arrêté N°0194/CAB/PR du 12 avril 2023 portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Capitaine Ovambe Jean Daniel.
- Arrêté N°0196/CAB/PR du 12 avril 2023 portant attribution du Capital-décès et concession d'une pension de réversion aux ayants cause d'un Officier. Feu le Capitaine de Vaisseau Mahama Ltoha.

- Arrêté N°0197/CAB/PR du 12 avril 2023 portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant-cause d'un Officier. Feu le Chef d'Escadron Dzelamonyuy Jonas Banye.
- Arrêté N°0198/CAB/PR du 12 avril 2023 portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayantscause d'un Officier. Feu le Capitaine Saddefo Nde Gustave.
- Arrêté N°0199/CAB/PR du 12 avril 2023 portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayantscause d'un Officier. Feu le Lieutenant de Vaisseau Inoua.
- Arrêté N°0200/CAB/PR du 12 avril 2023 portant concession et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants-cause d'un Officier. Feu le Lieutenant Um Jean.
- Arrêté N°0201/CAB/PR du 12 avril 2023 portant attribution du Capital-décès et concession d'une pension de réversion aux ayants-cause d'un Officier. Feu le Lieutenant Linjouom Nsangou Olivier.
- Arrêté N°0202/CAB/PR du 13 avril 2023 allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Fomuso Ndansi John (Mle 053 177-W), Commissaire de Police Principal Décédé à la retraite.
- Arrêté N°0210/CAB/PR du 13 avril 2023 infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Biya Bi Sumu Paul Vivien (Mle R-055 844), Officier de Police de 1er grade, pour faute contre l'honneur, le devoir et la probité par extorsion de fonds à un tiers prétendument pour faciliter son admission à un concours administratif. Faits commis en 2020.
- Arrêté N°0211/CAB/PR du 14 avril 2023 constatant la cessation de Fonctions de Monsieur Painpogny Adbel Kabir (Mle 785 700-A), Magistrat de 1er grade, 3ème échelon, (indice 630), et allouant un capital-décès et une pension de réversion aux ayants-droit.
- Arrêté N°0212/CAB/PR du 17 avril 2023 portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux Fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, à Monsieur Nognizem Levi (Mle 502 818-G), Commissaire de Police.



- Arrêté N°0213/CAB/PR du 17 avril 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant organisation du régime des pensions civiles, à Monsieur Taoga Albert (Mle 147 994-Y), Officier de Police de 2ème grade.
- Arrêté N°0214/CAB/PR du 17 avril 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Nguegna Louise (Mle 508 713-K), Officier de Police de 2ème grade.
- Arrêté N°0215/CAB/PR du 17 avril 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Nana Charles (Mle 541 083-E), Officier de Police de 2ème grade.
- Arrêté N°0216/CAB/PR du 17 avril 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Nkandare Arouna (Mle 161 404-X), Officier de Police de 2ème grade.
- Arrêté N°0219/CAB/PR du 18 avril 2023 portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant organisation du régime des pensions civiles, à Monsieur Jiazet Guillaume (Mle 355 872-V), Commissaire de Police.
- Arrêté N°0220/CAB/PR du 18 avril 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant organisation du régime des pensions civiles, à Monsieur Ngube Vincent (Mle 361 260-T), Officier de Police Principal.
- Arrêté N°0221/CAB/PR du 18 avril 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant organisation du régime des pensions civiles, à Monsieur Temwa Justin (Mle 144 811-V), Officier de Police de 2ème grade.
- Arrêté N°0222/CAB/PR du 18 avril 2023 constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Bomo Jean Daniel (Mle 599 594-A), Commissaire de Police.
- Arrêté N°0223/CAB/PR du 18 avril 2023 constatant la cessation d'activité des suites de décès

- et liquidant les droits de la succession de Monsieur Ngome Henry Moudjih (Mle 365 977-W), Commissaire Divisionnaire.
- Arrêté N°0225/CAB/PR du 18 avril 2023 portant avancement d'échelon, puis constatant la cessation d'activités des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Mounet Charlot (Mle 155 964-T), Commissaire de Police.
- Arrêté N°0226/CAB/PR du 18 avril 2023 constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Kamhoua Nghemkam Serge (Mle 583 113-J), Officier de Police de 2ème grade.
- Arrêté N°0228/CAB/PR du 18 avril 2023 portant désignation d'un Représentant National auprès du Comité des Experts de l'Association des Producteurs de Pétrole Africaine. Monsieur Matanga Maurice.
- Arrêté N°0231/CAB/PR du 20 avril 2023 portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant organisation du régime des pensions civiles, à Monsieur Lee Innocent (Mle 500 791-B), Commissaire Divisionnaire.
- Arrêté N°0232/CAB/PR du 20 avril 2023 modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°0428/CAB/PR du 25 juillet 2018 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Ngo Nken Esther, épouse Essama (Mle 355 531-X) Commissaire de Police Principal.
- Arrêté N°0233/CAB/PR du 20 avril 2023 portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Azeh-Ndoh George Azeh (Mle 156 112-Z), Commissaire de Police.
- Arrêté N°0235/CAB/PR du 20 avril 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant organisation du régime des pensions civiles, à Monsieur Ngoundi Kanga Barthélémy (Mle 502 631-G), Officier de Police Principal.
- Arrêté N°0236/CAB/PR du 20 avril 2023 portant reclassement, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au



moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant organisation du régime des pensions civiles, à Madame Abaga Barbine (Mle 508 084-S), Officier de Police Principal.

- Arrêté N°0237/CAB/PR du 20 avril 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Njuikam Berthe (Mle 369 869-Y), Officier de Police de 2ème grade.
- Arrêté N°0238/CAB/PR du 20 avril 2023 portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant organisation du régime des pensions civiles, à Monsieur Guineo Vaidang (Mle 357 780 -G), Officier de Police de 2ème grade.
- Arrêté N°0239/CAB/PR du 20 avril 2023 portant reconstitution de la carrière administrative, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant organisation du régime des pensions civiles, à Monsieur Adamou (Mle 156 499-B), Officier de Police de 1er grade.
- Arrêté N°0240/CAB/PR du 20 avril 2023 modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°0427/CAB/PR du 27 mai 2022 constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Nwana Paul Vahwat (Mle 607 976-M), Officier de Police.
- Arrêté N°0241/CAB/PR du 20 avril 2023 allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Agodi Paul Emile (Mle 11 473-C), Officier de Police de 1er grade, décédé à la retraite.
- Arrêté N°0247/CAB/PR du 20 avril 2023 infligeant la sanction d'abaissement de grade à Madame Ngandjo, épouse Mba'a Prudence Amélie (Mle 599 175-U), Commissaire de Police, pour faute contre l'honneur, le devoir et la probité par intention du casse-croute de ses collaborateurs, pratiques d'activités lucratives privées au service, manquement à la subordination hiérarchique et négligence caractérisée dans l'exercice de ses fonctions. Faits commis entre 2021 et 2022.
- Arrêté N°0248/CAB/PR du 20 avril 2023 infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Etoundi Désiré Célestin (Mle 571 472-I), Commissaire

de Police, pour manquements aux consignes et faute contre l'honneur le devoir, et la probité par extorsion de fonds à un fonctionnaire mis en cause. Faits commis le 04 juin 2021.

- Arrêté N°0249/CAB/PR du 24 avril 2023 liquidant les droits à pension de Monsieur Ngantchuet Nantcha Laurent (Mle 142 469-N), Magistrat Hors Hiérarchie 2ème groupe, 2ème échelon, indice 1200, décédé à la retraite et attribuant une pension de réversion aux ayants cause.
- Arrêté N°0250/CAB/PR du 24 avril 2023 constatant la cessation de fonctions de Monsieur Tchetchari Pierre (Mle 503 399-H), Magistrat de 4ème grade, 3ème échelon, indice 1115 et allouant un capital-décès et une pension de réversion aux ayants droit.
- Arrêté N°0251/CAB/PR du 24 avril 2023 constatant la cessation de fonctions de Monsieur Dinba Samson (Mle 572 306-M), Magistrat de 2ème grade, 4ème échelon, indice 920 et allouant un capital-décès et une pension de réversion aux ayants droit.
- Arrêté N°0253/CAB/PR du 27 avril 2023 constatant la cessation de fonctions de Madame Noah Belinga Véronique, épouse Mvongo Nde (Mle 173 840-X), Magistrat de 4ème grade, 3ème échelon, indice 1115 et allouant un capital-décès et une pension de réversion aux ayants droit.
- Arrêté N°0254/CAB/PR du 27 avril 2023 constatant la cessation de fonctions de Monsieur Moussa Koumanda Jean Elvis (Mle 648 697-M), Magistrat de 2ème grade, 3ème échelon, indice 855 et allouant un capital-décès et une pension de réversion aux ayants droit.



Mai 2023

Le Chef de l'Etat a signé 100 textes, dont 33 décrets et 67 arrêtés.

- Décret N°2023/227 du 03 mai 2023 portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux d'extensions et de raccordements électriques dans certaines localités des Départements du Diamaré, du Mayo-Danay, du Mayo-Kani, du Mayo-Tsanaga, du Mayo-Sava et du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.
- Décret N°2023/228 du 03 mai 2023 accordant une prolongation d'activité à un Enseignant d'Université. Monsieur Kasia Jean Marie, Professeur d'Université, du 30 novembre 2023 au 30 novembre 2025.
- **Decree N°2023/228 of 03 May 2023** to grant an extension of service period to a University Lecturer. Mr Kasia Jean Marie, University Professor, from 30 November 2023 to 30 November 2025.
- Décret N°2023/229 du 03 mai 2023 portant mise à la retraite pour limite d'âge de grade et versement dans la réserve mobilisable de certains Personnels Officiers des Forces de Défense. Colonel Azew Landry Germain et autres.
- Décret N°2023/232 du 04 mai 2023 fixant les modalités d'application de la loi n°2019/008 du 25 avril 2019 portant Code Pétrolier.
- Décret N°2023/233 du 04 mai 2023 portant détachement d'un Magistrat. Monsieur Kitio Edouard, Magistrat Hors Hiérarchie de 2ème groupe, détaché auprès de l'Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants (UNAFRI) pour un mandat de quatre (04) ans.
- **Decree N°2023/233 of 04 May 2023** to place a Legal Officer on secondment. Mr Kitio Edouard, Judicial and Legal Officer, Super Scale, placed on secondment at the African Institute for the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders for a four (4) years term.
- Décret N°2023/234 du 04 mai 2023 portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre National de la Valeur, au grade de Chevalier: les Lieutenantscolonels Engoulou Etoundi Ferdinand et Dingom Komon Eric Martin.

- Décret N°2023/235 du 04 mai 2023 portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre National du Mérite Camerounais, au grade de Commandeur : l'Adjudant-chef à la retraite Abali Siliman et autres.
- Décret N°2023/236 du 04 mai 2023 portant nomination d'un responsable au Ministère de la Justice. Monsieur Ngomba Ngame Joseph Arnold, Administrateur Général des Prisons.
- **Decree N°2023/236 of 4 May 2023** to appoint an official at the Ministry of Justice. Mr. Ngomba Ngame Joseph Arnold, Prison Administrator General.
- Décret N°2023/237 du 04 mai 2023 portant création et organisation du Centre National de Formation des Formateurs et de Développement des Programmes.
- **Decree N°2023/237 of 4 May 2023** to lay down the establishment and organization of the National Trainer Training and Programmes Development Centre.
- Décret N°2023/238 du 04 mai 2023 portant nomination d'un responsable dans les services extérieurs du Ministère des Relations Extérieures. Monsieur Ahmadou Antoine, Ministre Plénipotentiaire.
- **Decree N°2023/238 of 4 May 2023** to appoint an official in the external services of the Ministry of External Relations. Mr Ahmadou Antoine, Minister Plenipotentiary.
- Décret N°2023/240 du 09 mai 2023 portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de construction des lignes Moyennes Tension 30KV par l'Agence d'Electrification Rurale (AER), dans le Département du Nyong et So'o, Région du Centre.
- Décret N°2023/241 du 09 mai 2023 portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires d'une superficie de 42ha aux travaux de pose de la fibre optique sur le tronçon Batouri-Kentzou dans le Département de la Kadey, Région de l'Est.
- Décret N°2023/242 du 10 mai 2023 portant intégration de certains Administrateurs des Greffes,



Promotion 2019-2021. Administrateur de Greffe Aboa Bodo Marie Nadine et autres.

- Decree N°2023/242 du 10 May 2023 on the absorption of some Court Registry Administrators of the 2019-2021 Bacth. Mrs Aboa Bodo Marie Nadine and others.
- Décret N°2023/243 du 11 mai 2023 accordant une prolongation d'activité à un Enseignant d'Université. Madame Melo, née Uphie Chinje Florence, Maître de conférences, du 28 février 2023 au 28 février 2025.
- Decree N°2023/243 du 11 May 2023 to grant an extension of service period to a University Lecturer. Mrs Melo, born Uphie Chinje Florence, Associate Professor, from 28 February 2023 to 28 February 2025.
- Décret N°2023/244 du 12 mai 2023 portant intégration, reclassement et avancement d'échelon de dix (10) anciens Elèves-Commissaires de Police dans le cadre des Commissaires de Police. Elève-Commissaire de Police Gawarai Baiteved et autres.
- Décret N°2023/245 du 16 mai 2023 accordant une prolongation d'activité à un fonctionnaire du corps de l'Education Nationale. Madame Sountafeu Thérèse, épouse Bene, Conseiller d'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle, du 13 septembre 2023 au 13 septembre 2025.
- Decree N°2023/245 du 16 May 2023 to grant an extension of service period to a civil servant of the National Education corps. Mrs Bene, born Sountafeu Thérèse, School, University and Vocational Counselor, from 13 September 2023 to 13 September 2025.
- Décret N°2023/246 du 16 mai 2023 portant intégration de madame Djadeu Nguemedyam Colette dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargée de cours Stagiaire.
- Décret N°2023/247 du 16 mai 2023 ratifiant l'Accord de Crédit IDA N°7116-CM d'un montant de 90,2 millions d'euros, soit environ 59,17 milliards de francs CFA, conclu le 26 octobre 2022 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet d'Urgence de Lutte contre la Crise Alimentaire (PULCCA)
- Decree N° 2023/247 of 16 May 2023 to ratify IDA Loan Agreement N°7116-CM for amount of EUR 90.2 million, or approximately CFAF 59.17 billion, concluded on 26 October 2022 between the Republic

- of Cameroon and the International Development Association (IDA), to finance the Cameroon Emergency Food Crisis Response Project (PULCCA).
- Décret N°2023/248 du 16 mai 2023 ordonnant la publication au Journal Officiel du texte portant Accord de Crédit IDA N°7116-CM d'un montant de 90,2 millions d'euros, soit environ 59,17 milliards de francs CFA, conclu le 26 octobre 2022 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet d'Urgence de Lutte contre la Crise Alimentaire (PULCCA)
- Decree N° 2023/248 of 16 May 2023 to order the publication in the Official Gazette the text of IDA Loan Agreement N°7116-CM for amount of EUR 90.2 million, or approximately CFAF 59.17 billion, concluded on 26 October 2022 between the Republic of Cameroon and the International Development Association (IDA), to finance the Cameroon Emergency Food Crisis Response Project (PULCCA).
- Décret N°2023/249 du 16 mai 2023 ratifiant l'Accord de Crédit IDA N°70030-CM d'un montant de 172,9 millions d'euros, correspondant à 200 millions de dollars US, soit environ 113,4 milliards de francs CFA, conclu le 26 octobre 2022 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone (Viva-Logone)
- Decree N° 2023/249 of 16 May 2023 to ratify IDA Loan Agreement N°70030-CM for amount of EUR 172.9 million, equivalent to USD 200 million, or approximately CFAF 113.4 billion, concluded on 26 October 2022 between the Republic of Cameroon and the International Development Association (IDA), to finance the Logone Valley Investment Development and Enhancement Project (Viva-Logone).
- Décret N°2023/250 du 16 mai 2023 ordonnant la publication au Journal Officiel du texte portant Accord de Crédit IDA N°70030-CM d'un montant de 172,9 millions d'euros, correspondant à 200 millions de dollars US, soit environ 113,4 milliards de francs CFA, conclu le 26 octobre 2022 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone (Viva-Logone)

Actes du Chef de l'État



- Decree N° 2023/249 of 16 May 2023 to order the publication in the Official Gazette the text of IDA Loan Agreement N°70030-CM for amount of EUR 172.9 million, equivalent to USD 200 million, or approximately CFAF 113.4 billion, concluded on 26 October 2022 between the Republic of Cameroon and the International Development Association (IDA), to finance the Logone Valley Investment Development and Enhancement Project (Viva-Logone).
- Décret N°2023/251 du 17 mai 2023 accordant une prolongation d'activité à un fonctionnaire. Monsieur Nde Sambone Hubert, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), du 21 octobre 2022 au 21 octobre 2024.
- **Decree N° 2023/251 of 17 May 2023** to grant an extension of service period to a civil servant. Mr Nde Sambone Hubert, Senior Revenue Services Inspector (Taxation), from 21 October 2022 to 21 October 2024.
- **Décret N°2023/252 du 17 mai 2023** accordant une prolongation d'activité à un Enseignant d'Université. Monsieur Luma Henry Namme, Professeur, du 23 novembre 2022 au 23 novembre 2025.
- Decree N° 2023/252 of 17 May 2023 to grant an extension of service period to a University Lecturer. Mr Luma Henry Namme, Professor, from 23 November 2022 to 23 November 2025.
- Décret N°2023/253 du 17 mai 2023 portant nomination d'un responsable au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Monsieur Epoune Yetna Arsen, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel.
- Decree N° 2023/253 of 17 May 2023 to appoint an official in the Ministry of Employment and Vocational Training. Mr Epoune Yetna Arsen, Technical and Vocational High School Teacher.
- Décret N°2023/254 du 17 mai 2023 accordant une prolongation d'activité à un fonctionnaire de la Sûreté Nationale. Monsieur Emati Charles, Commissaire Divisionnaire, du 07 juin 2021 au 07 juin 2023.
- **Decree N°2023/254 of 17 May 2023** to grant an extension of service period to a National Security Officer. Mr Emati Charles, Commissioner of Police, from 7 June 2021 to 7 June 2023.
- Décret N°2023/255 du 17 mai 2023 ratifiant l'Accord de Crédit IDA N°70480-CM d'un montant de 141,4 millions d'euros, correspondant à 160 millions de dollars US, soit environ 92,752 milliards de francs CFA, conclu le 26 octobre 2022 entre la République

- du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et Inclusion Economique.
- Decree N° 2023/255 of 17 May 2023 to ratify IDA Loan Agreement N°70480-CM for amount of EUR 172.9 million, equivalent to USD 160 million, or approximately CFAF 92.752 billion, concluded on 26 October 2022 between the Republic of Cameroon and the International Development Association (IDA), to finance the Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project.
- Décret N°2023/256 du 17 mai 2023 ordonnant la publication au Journal Officiel du texte portant Accord de Crédit IDA N°70480-CM d'un montant de 141,4 millions d'euros, correspondant à 160 millions de dollars US, soit environ 92,752 milliards de francs CFA, conclu le 26 octobre 2022 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et Inclusion Economique.
- Decree N° 2023/256 of 17 May 2023 to order the publication in the Official Gazette the text of IDA Loan Agreement N°70480-CM for amount of EUR 141.4 million, equivalent to USD 160 million, or approximately CFAF 92.752 billion, concluded on 26 October 2022 between the Republic of Cameroon and the International Development Association (IDA), to finance the Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project.
- Décret N°2023/257 du 26 mai 2023 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec le Fonds Africain de Développement (FAD), un Accord de Prêt d'un montant de 11 600 000 Unités de Compte, soit environ 9 545 408 000 francs CFA, pour le financement du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques (PAGFIP)
- Decree N°2023/257 of 27 May 2023 to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development to sign with the African Development Fund (ADF) a loan agreement for an amount of UA 11 600 000, or approximately CFAF 9 545 408 000, to finance the Public Finance Governance Support Project (PAGFIP).
- Arrêté N° 0255/CAB/PR du 02 mai 2023 portant renouvellement de la mise en disponibilité de Monsieur Taboula Tangue Pierre (Mle 570 813-V), Commissaire de Police. A compter du 22 juin 2023 au 22 juin 2025.



- Arrêté N°0256/CAB/PR du 02 mai 2023 portant nomination de cinquante-deux (52) Elèves-Inspecteurs de Police de 2ème année. Elève-Inspecteur Nnanga Armand et autres.
- Arrêté N°0259/CAB/PR du 02 mai 2023 portant acceptation de l'offre de démission de Monsieur Fominka Dalbert Lumière (Mle 699 616-U), Inspecteur de Police 1^{er} grade, pour convenances personnelles.
- Arrêté N°0260/CAB/PR du 02 mai 2023 infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Diedam Charles (Mle 700 908-G) Gardien de la Paix Principal, pour faute contre l'honneur, le devoir et la probité par non payement des dettes. Faits commis le 29 février 2019.
- Arrêté N°0261/CAB/PR 02 mai 2023 infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Faissam Raphael (Mle A-058 113), Gardien de la Paix de 1er grade, pour manquements aux consignes par refus de prendre part à un service commandé. Faits commis le 10 septembre 2019.
- Arrêté N°0263/CAB/PR du 03 mai 2023 infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Madame Eyili Silvie Rita (Mle 570 547-O), Officier de Police Principal, pour manquement aux consignes par immixtion dans la procédure d'obtention de visa et faute contre l'honneur, le devoir et la probité par extorsion des fonds. Faits commis en octobre 2021.
- Arrêté N°0264/CAB/PR du 03 mai 2023 infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Messina Martin Legrand (Mle 766 484-X), Gardien de la Paix Principal, pour manquements à la subordination hiérarchique par réflexion déplacée envers un supérieur hiérarchique et faute contre l'honneur, le devoir et la probité par menace à mains armées. Faits commis le 26 mai 2019.
- Arrêté N°0265/CAB/PR du 03 mai 2023 infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Njikimbung Foncha Seraphin (Mle R-059 358), Gardien de la Paix de 2ème grade, pour manquements aux consignes, faute contre l'honneur, le devoir et la probité par voie de fait sur un tiers suivi de vol de ses biens et numéraires. Fait commis le 25 septembre 2021.
- Arrêté N°0266/CAB/PR du 08 mai 2023 portant avancement d'échelon de cinq (05) Inspecteurs de Police Principaux et promotion de vingt-quatre (24) Elèves-Officiers de Police, reclassement de vingt-quatre (24) Officiers de Police de 1er grade et avancement d'échelon de certains Officiers de Police de 1er grade. Eleve-Officier de Police Neke Adieme Soule et autres.

- N°0267/CAB/PR du 08 mai 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Gousmo Emile (Mle 533 304-V). Commissaire Divisionnaire.
- Arrêté N°0268/CAB/PR du 08 mai 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Njiossi Jean Roger (Mle 156 489-M), Commissaire de Police.
- Arrêté N°0269/CAB/PR du 08 mai 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Mademoiselle Mbourte (Mle 359 984-M). Officier de Police de 2ème grade.
- Arrêté N°0273/CAB/PR du 08 mai 2023 constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Akou'ou Mvele Bienvenu (Mle 582 449-G), Officier de Police de 1er grade.
- Arrêté N°0275/CAB/PR du 08 mai 2023 infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Sira Malboum (Mle M-056 941), Inspecteur de Police de 2ème grade, pour manquements aux consignes, faute contre l'honneur, le devoir, et la probité par voies de fait sur un tiers suivi d'un vol de ses biens et numéraires. Faits commis le 25 septembre 2021.
- Arrêté N°0276/CAB/PR du 08 mai 2023 infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Hamadjida Paul (Mle V-106 709), Gardien de la Paix de 2ème grade, pour manquements aux consignes, faute contre l'honneur, le devoir et la probité par voies de faits sur un tiers suivi de vol de ses biens et numéraires. Faits commis le 25 septembre 2021.
- Arrêté N°0277/CAB/PR du 08 mai 2023 infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Adamou Oumarou (Mle V-108 868), Gardien de la Paix de 2ème grade, pour manquements aux consignes, faute contre l'honneur, le devoir et la probité par voie de fait sur un tiers suivi de vol de ses biens et numéraires. Faits commis le 25 septembre 2021.
- Arrêté N°0278/CAB/PR du 09 mai 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cing (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret N°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Bitomo Gabriel (Mle 169 418-W), Commissaire de Police.
- Arrêté N°0279/CAB/PR du 09 mai 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cing (25)

Au cœur de l'action

Actes du Chef de l'État



ans de service effectif, prévue à l'article 5 du decret N°74/759 du 26 août 1974 portant organisation du Régime des Pensions Civiles, à Madame Okie Lucy Egbe, épouse Bareng (Mle 148 578-T), Commissaire de Police.

- Arrêté N°0280/CAB/PR du 09 mai 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Tchofo André (Mle 355 796-F), Commissaire de Police.
- Arrêté N°0281/CAB/PR du 09 mai 2023 portant avancement d'échelon, reclassement, puis constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Ndongo Zemelo Alphonse Marie (Mle 356 008-J), Officier de Police Principal.
- Arrêté N°0282/CAB/PR du 09 mai 2023 allouant la pension de réversion à l'ayant causé de Monsieur Andzongo Symphorien (Mle 012 232-L), Officier de Police de 1^{er} grade décédé à la retraite.
- Arrêté N°0283/CAB/PR du 09 mai 2023 portant révocation d'office de Monsieur Mbega Ngoa Robert Urbain (Mle Z-108 277), Gardien de la Paix de 2ème grade, pour abandon de poste.
- Arrêté N°0284/CAB/PR du 09 mai 2023 portant révocation d'office de Monsieur Meli Milo Simon Pierre (Mle Y-110 698), Gardien de la Paix de 1^{er} grade, pour abandon de poste.
- Arrêté N°0285/CAB/PR du 10 mai 2023 attribuant une pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Kenfack Emile Charles (Mle 105 973-T), Magistrat de 4ème grade, 3ème échelon (Indice 1115), décédé à la retraite.
- Order N°0285/CAB/PR of 10 May 2023 to grant a reversionary pension to the successors in title of Mr kenfack Emile Charles (Sce N°105 973-T), Judicial and Legal Officer, 4th Scale, Incremental Position 3, (Index 1115), who died while on retirement.
- Arrêté N°0286/CAB/PR du 10 mai 2023 attribuant une pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Fandio Zacharie (Mle 010 953-N), Magistrat de 4ème grade, 3ème échelon (Indice 1115), décédé à la retraite.
- Order N°0286/CAB/PR of 10 May 2023 to grant a reversionary pension to the successors in tile of Fandio Zacharie (sce N° 010 953-N), Judicial and Legal Officier, 4th Scale, Incremental Position3, (Index 1115), who died while on retirement.
- Arrêté N°0287/CAB/PR du 10 mai 2023 constatant

la cessation de fonctions de Monsieur Djaowe (Mle 550 281-W), Magistrat de 3^{ème} grade, 3ème échelon, indice 950 et allouant un capital-décès et une pension de réversion aux ayants droits.

- Order N°0287 of 10 May 2023 to establish the cessation of duty of Mr Djaowe (Sce N°550 281-w), Judicial and Legal Officer, 3rd Scale, Incremental position 3, Index 950 and to grant a death benefit and a reversionary pension to the rightful claimants.
- Arrêté N° 0288/CAB/PR du 12 mai 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Tete Paul (Mle 520 511-M), Commissaire Divisionnaire.
- Arrêté N° 0289/CAB/PR du 12 mai 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Ecko Ekwele Jeannot (Mle 158 671-T), Officier de Police de 2ème grade.
- Arrêté N° 0290/CAB/PR du 12 mai 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Ngoulio Mandel (Mle 147 590-L), Officier de Police de 2ème grade.
- Arrêté N°0291/CAB/PR du 22 mai 2023 portant nomination de quarante-sept (47) Élevés-Commissaires de Police Directs. Monsieur Abdoulaye Madi et autres.
- Arrêté N°0292/CAB/PR du 22 mai 2023 portant nomination de huit (08) Élèves-Commissaires de Police en 2ème année. Monsieur Ayissi Nga Gaspard Gregory et autres.
- Arrêté N°0293/CAB/PR du 22 mai 2023 portant nomination de cinquante (50) Élèves-Commissaires de Police en 1ère année. Monsieur Abeng Eric Maechel et autres
- Arrêté N°0294/CAB/PR du 22 mai 2023 portant nomination de Cent treize (113) Élèves-Officiers de Police en 1ère année. Monsieur Abdel Nasser Kalapayi et autres
- Arrêté N°0295/CAB/PR du 22 mai 2023 portant nomination de cinquante (50) Élèves-Officiers de Police en 1ère année. Monsieur Achu Desmond Khan et autres.



- Arrêté N°0296/CAB/PR du 22 mai 2023 portant nomination de quatre cent trente-six (436) Élèves-Inspecteurs de Police en 1ère année. Monsieur Abakar Yougouda Oumar Ismaël et autres.
- Arrêté N°0297/CAB/PR du 22 mai 2023 portant nomination de quatre-vingt-dix-neuf (99) Élèves-Inspecteurs de Police en 1ère année. Monsieur Abba Babes Dieudonné et autres.
- Arrêté N°0298/CAB/PR du 22 mai 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Suh Christian Fusingwin (Mle 541 181-W), Officier de Police Principal.
- Arrêté N°0299/CAB/PR du 22 mai 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension à Madame Eviene Sandem Adelaïde Salomé, épouse Issa Beyem (Mle 155 606-C), Officier de Police de 2ème grade.
- Arrêté N°0300/CAB/PR du 22 mai 2023 allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Medjo Etienne (Mle 14 310-H), Officier de Police Principal décédé à la retraite.
- Arrêté N°0301/CAB/PR du 22 mai 2023 portant révocation d'office de Madame Mbole Armelle Célariée (Mle 766 413-Z), Gardien de la Paix Principal, pour abandon de poste.
- Arrêté N°302/CAB/PR du 23 mai 2023 portant nomination de mille huit cent huit (1808) Elèves-Gardien de la Paix. Madame Abaah Atangana Tecle Aurelie et autres.
- Arrêté N°0303/CAB/PR du 23 mai 2023 portant révocation d'office de Monsieur Manga Lucien (Mle O-108 245) Gardien de la Paix de 1er grade, pour abandon de poste.
- Arrêté N°0304/CAB/PR du 23 mai 2023 allouant la pension de reversion aux ayants cause de Monsieur Hamadou Levy (Mle 126 832-I), Commissaire de Police décédé à la retraite.
- Arrêté N° 0305/CAB/PR du 23 mai 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Bayo Charles Lambert (Mle 370 335-J), Officier de Police Principal.
- Arrêté N° 0306/CAB/PR du 23 mai 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des

Pensions Civiles, à Monsieur Emma Diguio (Mle 157 300-J), Officier de Police de 2^{ème} grade.

- Arrêté N°0307/CAB/PR du 23 mai 2023 constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Wayang Celestin (Mle 153 998-N), Officier de Police de 1er grade.
- Arrêté N°0309/CAB/PR du 23 mai 2023 portant révocation de Monsieur Ewoukem Elad Yvan Laurel (Mle Y-058 090), Gardien de la Paix de 2ème grade, pour abandon de poste.
- Arrêté N°0310/CAB/PR du 23 mai 2023 portant révocation d'office de Monsieur Ondoua Amougou Achille Morel (Mle 702 242-N), Gardien de la Paix de 2ème grade, pour abandon de poste.
- Arrêté N° 0311/CAB/PR du 25 mai 2023 portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant les pensions d'invalidité permanente et celle attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Madame Mbene Marie Salomé épouse Fouda (Mle 369 951-Q), Officier de Police principal.
- Arrêté N°0312/CAB/PR du 25 mai 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Mindjeng Oyengbte Joseph (Mle 541 194-P), Officier de Police Principal.
- Arrêté N°0313/CAB/PR du 25 mai 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Tchida Daniel (Mle 174 315-M), Officier de Police Principal.
- Arrêté N°0314/CAB/PR du 25 mai 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ekwelle Isaac (Mle 161 144-H), Officier de Police de 2ème grade.
- Arrêté N°0315/CAB/PR du 25 mai 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Tsinda Gilbert (Mle 541 402-A), Officier de Police de 2ème grade.
- Arrêté N°0320/CAB/PR du 30 mai 2023 portant révocation d'office de Madame Alima Fegue Anne Armelle (Mle 595 592-F), Inspecteur de Police de 2ème grade, pour abandon de poste.
- Arrêté N°0321/CAB/PR du 25 mai 2023 portant révocation d'office de Monsieur Pride Binda Anyambu (Mle 702 250-F), Inspecteur de Police de 1er grade, pour abandon de poste.





NEWSLETTER ON THE MANDATE OF GREAT OPPORTUNITIES



